

**PROCES VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 23 JUILLET 2024 A 20H00  
(DATE DE CONVOCATION : 18 JUILLET 2024)**

Présents : Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Alain GROSDÉMANGE, Gérard HERRMANN, Yves LAPLACETTE, Michael LEGRAND, Monique LEMAIRE, Patrick PARISE

Excusés : Hervé GUINOT, pouvoir à Yves LAPLACETTE  
Nathalie BERTILLON, pouvoir à Gérard HERRMANN  
Emanuela PALHEIRO, pouvoir non valide (Gérard HERRMANN déjà désigné)

Absent : /

Secrétaire : Christine GAVAND TUPINIER

### **Ordre du jour**

0. Approbation du précédent procès-verbal
1. Dernier compte-rendu d'avancement du chantier de rénovation du complexe communal avant réception des travaux en septembre 2024
2. Opération « Derrière les Jardins » : approbation du CRAC au 21/12/2023
3. Vente de l'immeuble commercial d'Arlette PETIT
4. Informations et questions diverses

#### **0- Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

#### **1- Dernier compte-rendu de l'avancement du chantier de rénovation du complexe communal avant réception des travaux en septembre 2024**

Monsieur Alain GROSDÉMANGE informe l'Assemblée de l'avancement du chantier.

**Le Conseil Municipal a pris acte.**

#### **2- Opération « Derrière les Jardins » : approbation du CRAC au 31/12/2023**

Monsieur Yves LAPLACETTE présente le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) au 31/12/2023.

Au 31/12/2023, 38 actes de vente ont été signés, dont 10 pour la seule année 2023. L'opération affiche une trésorerie positive.

**Le compte-rendu est adopté** à l'unanimité.

#### **3- Vente de l'immeuble commercial d'Arlette PETIT**

Monsieur le Maire annonce qu'il n'y aura pas de vote mais seulement un débat pour cette résolution faute de ne pas avoir obtenu à temps des informations juridiques sur le montage d'un tel dossier.

Monsieur le Maire rappelle que « pérenniser une activité commerciale sur la commune » était inscrit dans notre projet d'actions pour Corcelles-les-Monts, projet validé à l'unanimité des élus présents au Conseil Municipal.

La vente de l'immeuble commercial d'Arlette PETIT par les héritiers à une société d'investissement nous a été notifiée par le notaire chargé de la succession le 21 juin 2024. A partir de cette date, la commune dispose d'un délai de 2 mois pour décider, éventuellement, de préempter pour un montant de 245 000€ (mur, licence IV, mobilier) plus frais de notaire.

Monsieur le Maire précise que 3 options sont possibles :

- Ne rien faire
- Procéder à l'acquisition en toute propriété
- Etudier l'offre de participation à 50% d'une collectivité voisine

Avant que le débat s'engage, Monsieur le Maire fait part de son étonnement de ne pas avoir été informé préalablement de l'initiative des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints d'adresser à l'ensemble des élus un courriel la veille de la réunion.

Comme souhaité, la parole a été donnée à Monsieur Yves LAPLACETTE pour préciser sa position qui est commune avec celle de Monsieur Hervé GUINOT, cosignataire.

A l'issue du débat, il apparaît qu'une majorité d'élus semble favorable pour faire valoir le droit de préemption.

Une décision définitive interviendra lors du prochain conseil municipal après avoir recueilli toutes les informations nécessaires auprès des services métropolitains « ressources et services aux communes » et « affaires juridiques ».

#### **4- Information et questions diverses**

- Congé de la secrétaire de mairie pendant 3 semaines. Permanence assurée par Gérard HERRMANN et Nathalie BERTILLON
- Suite au décès de Monsieur Marc MAZOYER, élu de la commune pendant 3 mandats, de 1989 à 2008, un hommage lui à été rendu à l'ouverture de la séance.

Séance levée à 21h32

**Le Maire,  
Gérard HERRMANN**

**La Secrétaire,  
Christine GAVAND TUPINIER**